

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
VILLE DE CERET**

En l'an deux mille vingt-trois et le quinze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PLANAS Pierre, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,  
Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale

Absent(s) :

Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale,  
M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

CONSIDERANT que, par délibération en date du 13 décembre 2018, le conseil municipal a autorisé le maire à contracter deux prêts à court terme, d'un montant de 2 100 000 € chacun auprès de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole, afin de pouvoir financer le coût des travaux d'extension du Musée d'Art Moderne, dans l'attente du paiement des subventions notifiées par la Région (2 500 000 €) et le Département (2 100 000 €).

CONSIDERANT que par délibération en date du 24 mars 2021, le prêt n° 00000299212 Numéro d'opération BO7080 souscrit auprès du Crédit Agricole pour un montant de 2 100 000 € venant à échéance le 10 mars 2021, a été prorogé de 2 ans jusqu'au 10 mars 2023,

CONSIDERANT que le Crédit Agricole a accepté de proroger la durée du prêt de 15 mois supplémentaires, ce qui porte la date de fin du prêt au 10 juin 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**DECIDE**

**- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la prorogation du prêt susmentionné pour une période de 15 mois, au taux constant de 0.50 % ce prêt se terminant le 10 juin 2024.

Date de convocation :  
08/02/2023

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice : 29  
Présents : 25  
Procurations : 02  
Votants : 27

**OBJET :**

**FINANCES**

**Extension du Musée  
d'Art Moderne  
Prorogation de la durée  
du prêt à court terme  
auprès du Crédit  
Agricole**  
====

Date d'affichage :

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.  
Pour expédition conforme.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**

**La secrétaire de séance,**  
**BOURDIN Géraldine**



Le Maire de CERET  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe  
que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son  
auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également  
faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de  
Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.